

RAPPORT N° 01/5- 69
au Conseil Municipal

OBJET

GRAND PROJET DE VILLE
CREATION D'UNE BANDE D'ETUDES

Le Grand Projet de Ville (GPV) est un projet global de développement social et urbain qui vise à réinsérer plusieurs quartiers dans l'agglomération (Camélias, Butor, Bas de la rue Maréchal Leclerc).

Le 14 décembre 2000, le Conseil Municipal a approuvé la signature entre l'Etat et la Commune de la convention relative à la mise en place de ce GPV, avec l'instauration d'un périmètre.

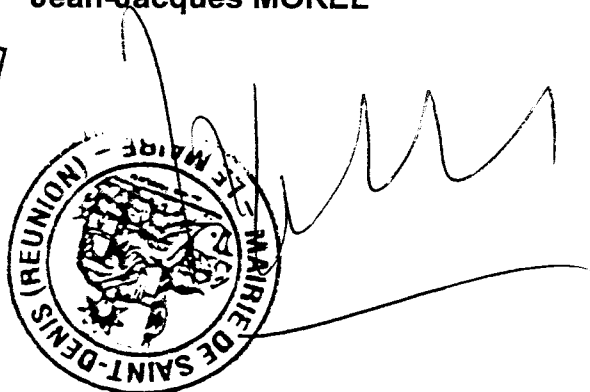
En préalable aux réflexions et analyses urbaines ou techniques, et en vue de maîtriser le développement du secteur concerné, il est proposé d'instituer une « bande d'études » sur ce périmètre.

Selon les dispositions du Code de l'Urbanisme, cette « bande d'études » permettra au cas par cas de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation de travaux de construction ou d'installation, conformément aux articles L.111-7,8,9 et 10 du Code de l'Urbanisme.

Je vous demande donc de créer la « bande d'études du Grand Projet de Ville de Saint-Denis.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N°01/5-69
du Conseil Municipal
en séance du mardi 26 juin 2001**

OBJET

**GRAND PROJET DE VILLE
CREATION D'UNE BANDE D'ETUDES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N°01/5-69 du Maire ;

Vu le Rapport du Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de vie et habitat / Prévention, Sécurité et Politique de la Ville/ Aménagement du Territoire ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Adopte la création d'une « bande d'études » sur le périmètre du Grand Projet de Ville de Saint-Denis.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le **04 JUL. 2001**

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL**

